

PROCOLE DE SECURITE ET D'ACCES AUX OPERATIONS DE DECHARGEMENT DANS LE HALL DE L'USINE D'INCINERATION



S.M.A. – Siège Social

12 avenue de Fontvieille
MC 98000 MONACO

Tél: (+377) 92.05.75.16.
Fax: (+377) 92.05.92.56.
sma@sma.mc / www.sma.mc

S.M.A. UIRUI

(Usine d'Incinération des Résidus Urbains et Industriels)

Accès par Boulevard Charles III
MC 98000 MONACO



Horaires d'ouverture aux entreprises et aux usagers:

Du Lundi au Vendredi:

de 10 à 17 heures

Le Samedi:

de 10 à 13 heures

Fermé le Dimanche et jours fériés

Rappel non exhaustif sur la nature des déchets refusés à l'incinération:

- La terre, les déblais, les décombres, les gravats, les cendres.
- Le verre, les vitrages.
- Les huiles, graisses, liquides.
- Pneus, rouleaux de moquette...
- Les explosifs, munitions, pétards, feux d'artifices, fusées de détresse.
- Les produits minéraux, laine de verre ou de roche, dalle de faux plafond.
- Les bouteilles de gaz ou extincteurs.
- Les matières nocives
- Les produits dangereux ou volatiles.
- Les récipients de produits inflammables,
- Les déchets anatomiques, infectieux ou radioactifs.
- Les déchets compacts.
- Les déchets de PVC, raccords, tuyauterie PVC.
- Tout autre déchet dont la nature, la composition chimique, le poids ou l'état pourrait mettre en péril le personnel ou l'installation.

L'ACCES AU SITE POURRA ETRE REFUSE A TOUT USAGER NE RESPECTANT PAS CES CONSIGNES

EN CAS DE FRAUDE OU FAUTE, L'USAGER OU L'ENTREPRISE POURRONT ETRE INTERDIT DE SITE

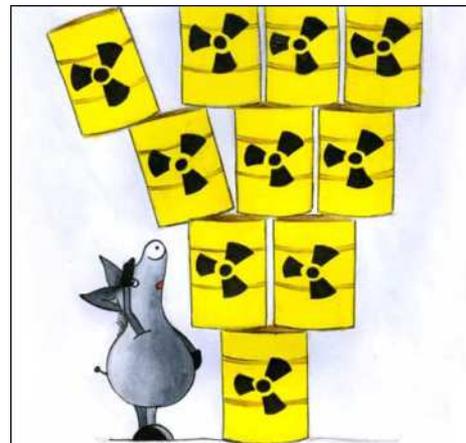
DETECTION DE L'ABSENCE DE RADIOACTIVITE DANS LE CHARGEMENT

- Attendre le passage au feu vert pour s'engager sur la bascule de pesage en entrée du hall.
- Au passage devant le portique de détection de radioactivité, si le chargement est détecté radioactif, il est **OBLIGATOIRE** de suivre les instructions données par le personnel de l'usine.

Il est absolument **INTERDIT** de fuir, auquel cas vous vous exposeriez à un délit de fuite, les services de la Sûreté Publique immédiatement contactés.

- En cas de fausse alerte le chargement sera autorisé à entrer dans le hall de déchargement.
- En cas de confirmation de la détection, le véhicule sera isolé jusqu'à l'arrivée des Sapeurs Pompiers de Monaco qui décideront après mesures et analyses des suites à donner à l'opération.
- Matériels susceptibles de faire déclencher le portique de détection:

- Anciennes aiguilles de montres phosphorescentes
- Anciennes têtes de paratonnerre.
- Détecteurs incendies.
- Matériel médical.
- Radiographies...



CONSIGNES GENERALES

- ▶ **Courtoisie, respect, bon sens et sécurité sont affaire de tous.**
- ▶ Priorité aux véhicules de collecte publique SMA. Céder la priorité aux engins et personnel du site.
- ▶ Suivre les instructions données (ou transmises) par les agents de hall. Ceux-ci ont toute autorité dans le hall de déchargement.
- ▶ **L'utilisateur a obligation de peser à l'entrée et à la sortie. Les entreprises doivent se présenter à l'accueil et remplir un formulaire de suivi de déchets.** Les **transporteurs** immatriculés **hors MONACO** doivent fournir une **attestation** du producteur des déchets, certifiant que les déchets proviennent de MONACO (si les déchets proviennent de Monaco).
- ▶ Respecter le code de la route (limitation de vitesse, signalisation, voies de circulation). **Rouler au pas.**
- ▶ **L'entrée sur le site est interdite aux enfants.**
- ▶ Ne pas sauter d'une cabine au d'un plateau. **Ne pas manœuvrer avec une personne sur un plateau.**
- ▶ **A l'arrêt, couper le contact moteur et serrer le frein à main.**
- ▶ Vérifier la **non présence** de **piétons** ou de tout **véhicule** avant toute **manœuvre**.
- ▶ Toute personne devant guider pour la manœuvre doit se trouver **DEVANT** le véhicule.
- ▶ Il incombe à l'utilisateur de ranger ses déchets dans le parc à ferraille, les bacs batterie, bac piles, bacs D3E, bac tube fluo prévus à cet effet.
- ▶ La zone **broyeur** est un périmètre à accès **limité**, suivre scrupuleusement les consignes les agents de hall.
- ▶ Ne jamais passer ou se positionner entre l'arrière du véhicule et la fosse si le véhicule n'est pas à l'arrêt (moteur coupé).
- ▶ Ne jamais se positionner entre un véhicule et le broyeur.
- ▶ Ouvrir les portes prudemment : risque de « coup de fouet » ou d'ensevelissement.

INTERDICTION DE:

- **Fouiller** ou **récupérer** sur site.
- **D'utiliser** ou **intervenir** sur un équipement du site.
- **Lever** la benne ou le plateau avant d'ouvrir les portes.
- **Circuler** à pied autour des véhicules en cours de vidage.
- **Secouer** la benne levée en charge par des déplacements brusques d'avant en arrière.
- **Rouler** la benne ou le plateau levé ou le bras déplié et les portes ouvertes.
- **S'approcher du broyeur** en fonctionnement sans y avoir été autorisé.
- De **marcher** sur la poutre de butée en bordure de fosse.
- De se **pencher** ou surplomber la fosse.
- D'engager une action susceptible d'avoir pour conséquence un déséquilibre et une chute dans la fosse, exemple: **tirer** sur une branche, **pousser** une charge.
- De **jeter** quoi que ce soit **sur le grappin** manoeuvrant dans la fosse.



Usage interdit en roulant



Interdiction de filmer, photographier, fumer, boire ou manger sur la zone de déchargement



Tenue correcte exigée, **Tongs Sandales et Shorts** sont **INTERDITS**



Pour votre sécurité, le site est placé sous vidéo surveillance

EPI OBLIGATOIRE



Tenue de travail haute visibilité

EPI RECOMMANDÉS



Cnaussures de securite



Gants



Casque



Lunettes et Masques anti-poussières

DECHARGEMENT BENNES – PLATEAUX – COMPACTEURS - CAISSONS

INTERDICTION DE RECULER EN BUTEE AVANT D'AVOIR OUVERT LES
PORTES (sauf si automatiques)



- ▶ Avant de se positionner sur le quai ou au broyeur, s'assurer d'avoir été vu par les conducteurs d'engins et agents de hall.
- ▶ Procéder à l'ouverture ou au déverrouillage des portes à distance du bord du quai, puis reculer lentement.
- ▶ S'assurer que le grappin ne soit pas en contrebas dans la fosse. Dans ce cas, attendre que celui-ci n'y soit plus.
- ▶ Contrôler les prises de crochets et les bras avant le vidage (**ampli-roll**)
- ▶ S'assurer qu'aucune personne, véhicule ou obstacle ne se trouve dans la zone de déchargement.
- ▶ Rester dans la cabine pendant le déchargement (sauf commande extérieure)
- ▶ S'assurer que la benne monte droit.

En cas de déport latéral, arrêter immédiatement la montée et abaisser la benne lentement, puis repositionner le chargement.

- ▶ Avancer obligatoirement de 3 mètres avant de fermer portes ou haillons des bennes
- ▶ Refermer les portes avant de quitter la zone de déchargement.
- ▶ **Nettoyer le quai après le déchargement.**

* **Si le déchet colle dans la bennes ou reste coincé :**



- Descendre lentement de la benne, gratter le chargement **benne à plat.**
- **En cas d'impossibilité le reste du chargement est REFUSE et le véhicule quitte le site avec la partie restante de son chargement.**

DECHARGEMENT MANUEL

BROYEUR – FOSSE – BACS – PARC A FERRAILLES

INTERDICTION DE RECULER EN BUTEE ET DE SE RETROUVER DANS LE VIDE

- ▶ Avant de se positionner sur le quai ou au niveau du broyeur, s'assurer d'avoir été vu par les conducteurs d'engins et les agents du hall.
- ▶ L'arrière du véhicule doit se trouver au minimum à **1,5 mètres** du bord de la fosse et **derrière la barrière métallique** ou à **1,5 mètres** du caisson du broyeur.

- ▶ Les personnes se situant dans la zone des 1,5m doivent avoir les pieds au sol .



- ▶ S'assurer que le grappin ne soit pas en contrebas dans la fosse. Sinon attendre que celui-ci n'y soit plus avant tout déchargement.

- ▶ S'assurer qu'aucune personne, véhicule ou obstacle ne se trouve dans la zone du déchargement.

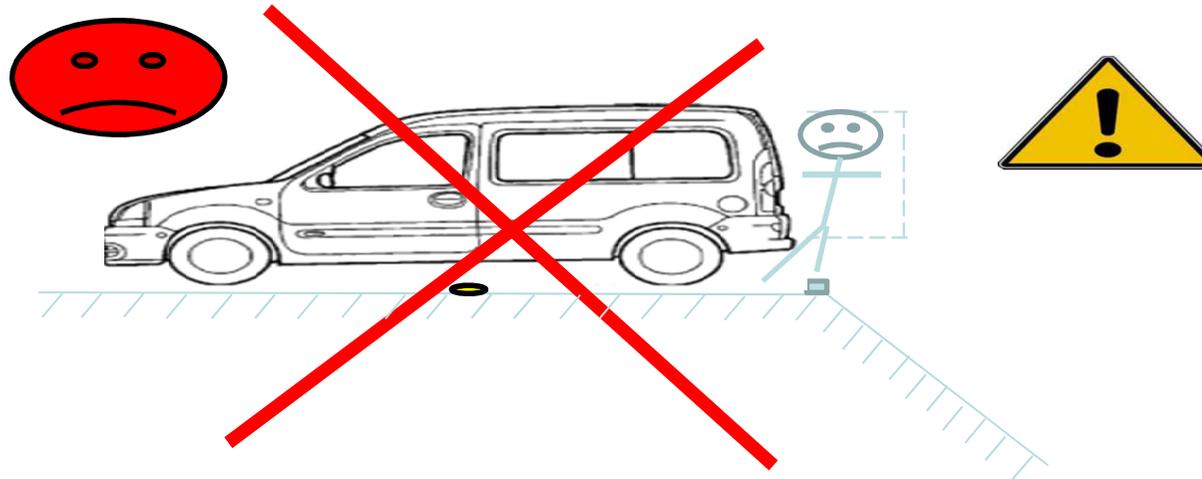
- ▶ Interdiction de monter sur bute roue de la fosse, ni de s'y pencher.

- ▶ **Nettoyer le quai après le déchargement.**

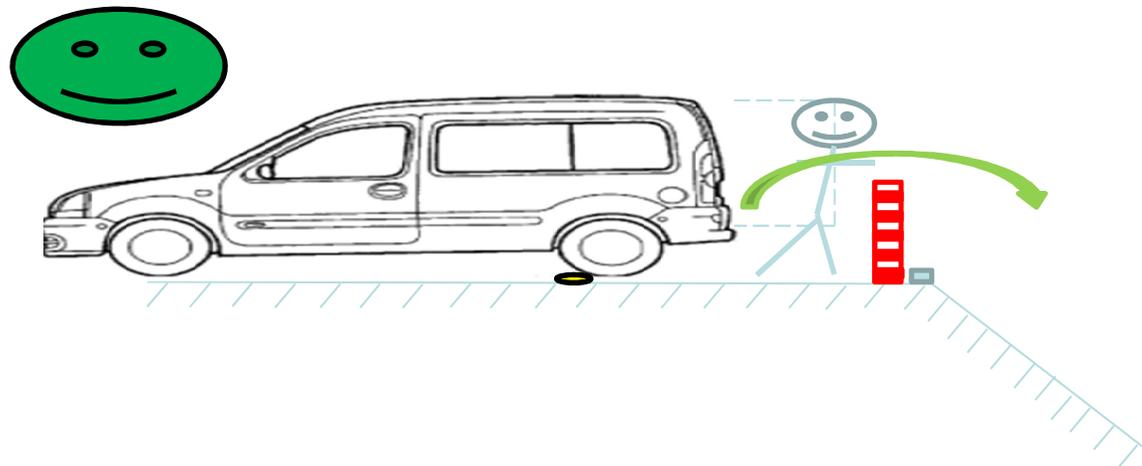


DECHARGEMENT MANUEL

Cas des véhicules utilitaires

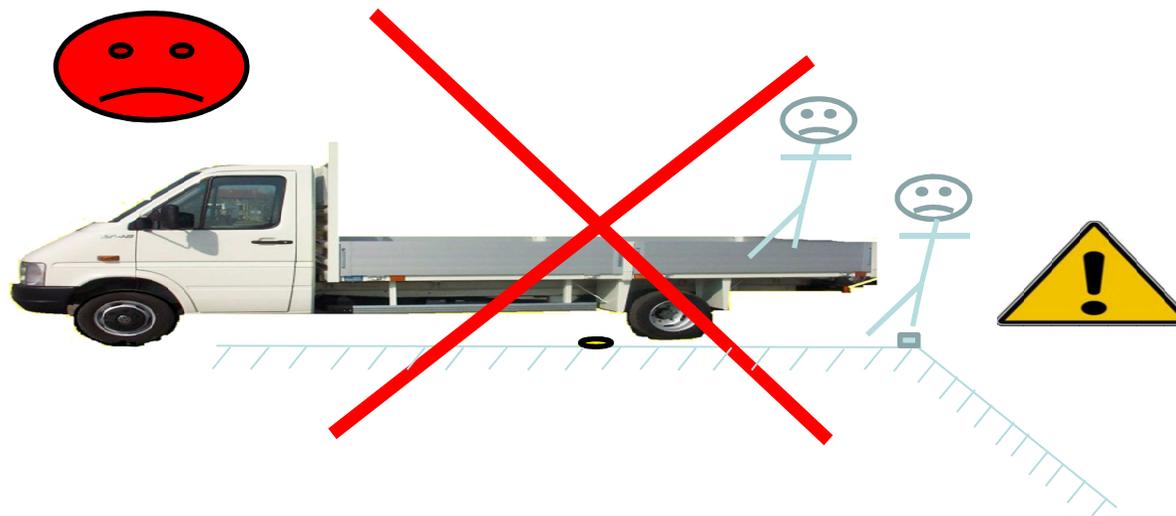


Pour **VOTRE SECURITE** merci de suivre les consignes des Agents SMA et de décharger derrière la barrière de sécurité.

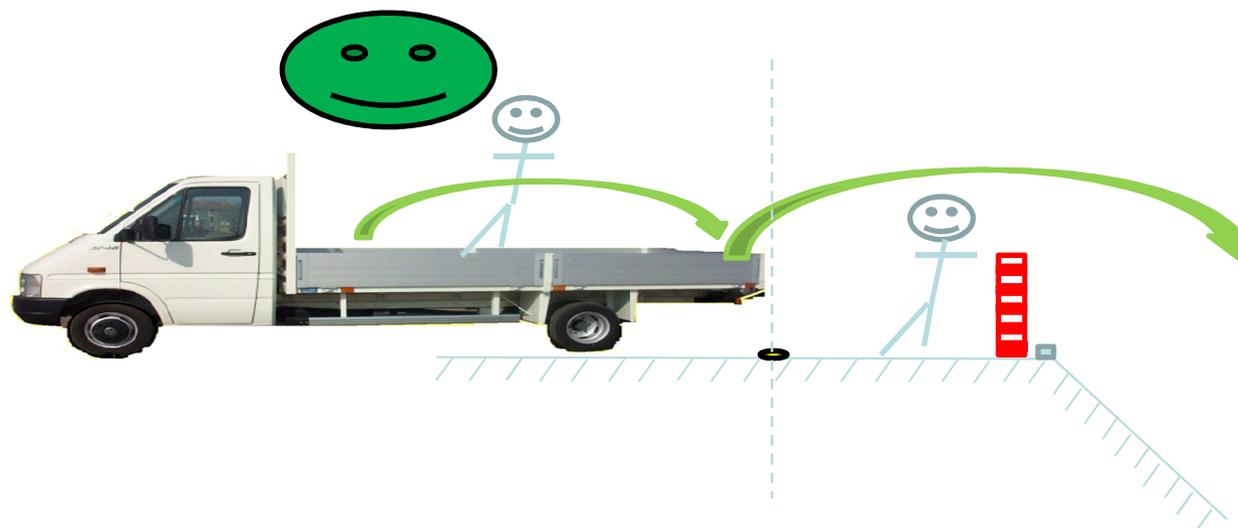


DECHARGEMENT MANUEL

Cas des véhicules à plateau



Pour **VOTRE SECURITE** merci de suivre les consignes des Agents SMA, de décharger derrière la barrière de sécurité et ne pas faire dépasser l'arrière du véhicule au delà des plots jaunes.

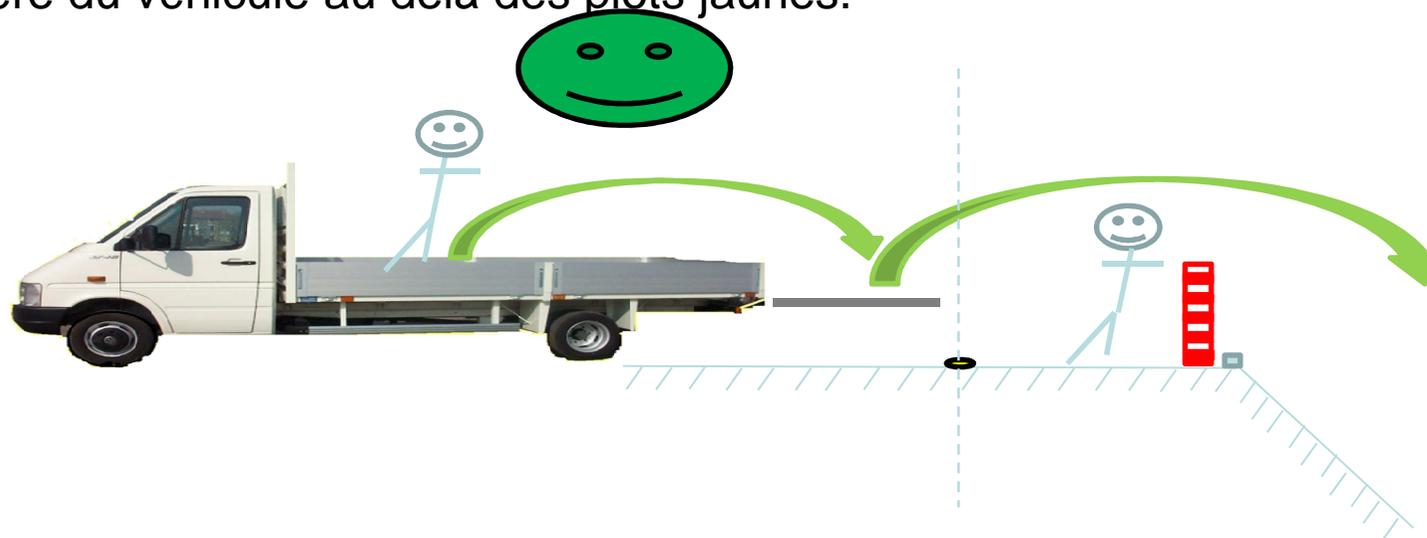


DECHARGEMENT MANUEL

Cas des véhicules plateau à hayon



Pour **VOTRE SECURITE** merci de suivre les consignes des Agents SMA, de décharger derrière la barrière de sécurité et ne pas faire dépasser l'arrière du véhicule au delà des plots jaunes.



EN CAS D'ACCIDENT - INCIDENT CORPOREL OU ENVIRONNEMENTAL

- ▶ Prévenir ou faire prévenir un responsable du site pour coordonner les secours.
- ▶ En cas de dispersion, stopper l'émission si possible et limiter la propagation.
- ▶ En cas de renversement du véhicule, ne jamais quitter la cabine.
- ▶ En cas de chute dans la fosse, rester calme et ne surtout pas bouger.
- ▶ Suivre les instructions données par la hiérarchie du site.

**SIGNALER au personnel de l'exploitation,
TOUTES anomalies ou problèmes technique
rencontrés.**

ORGANISATION DES PREMIERS SECOURS

► PROTEGER

Ecarter tous les dangers potentiels

► EXAMINER

Examiner la victime (exclusivement si vous en avez les compétences)



► ALERTER

Prévenir immédiatement un gardien de hall, le chef de quart ou le chef d'exploitation du site, qui donnera suite à votre appel.

- Situer l'endroit précis
- préciser la nature de l'accident (chute, écrasement, circulation)
- Préciser le nombre et l'état apparent des victimes et communiquer sur les gestes qui ont été faits.
- Signaler éventuellement les risques particuliers et situations particulières (incendie, incarceration, etc...)

► SECOURIR

Secourir la victime (exclusivement si vous êtes compétent)

► TELEPHONES A CONNAITRE

- Pompiers : faire le 18 ou 93 30 19 45

-Police secours : faire le 17

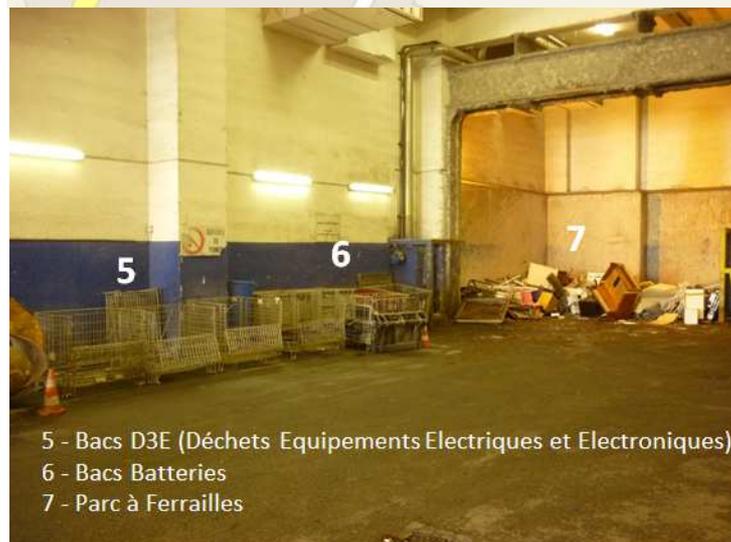
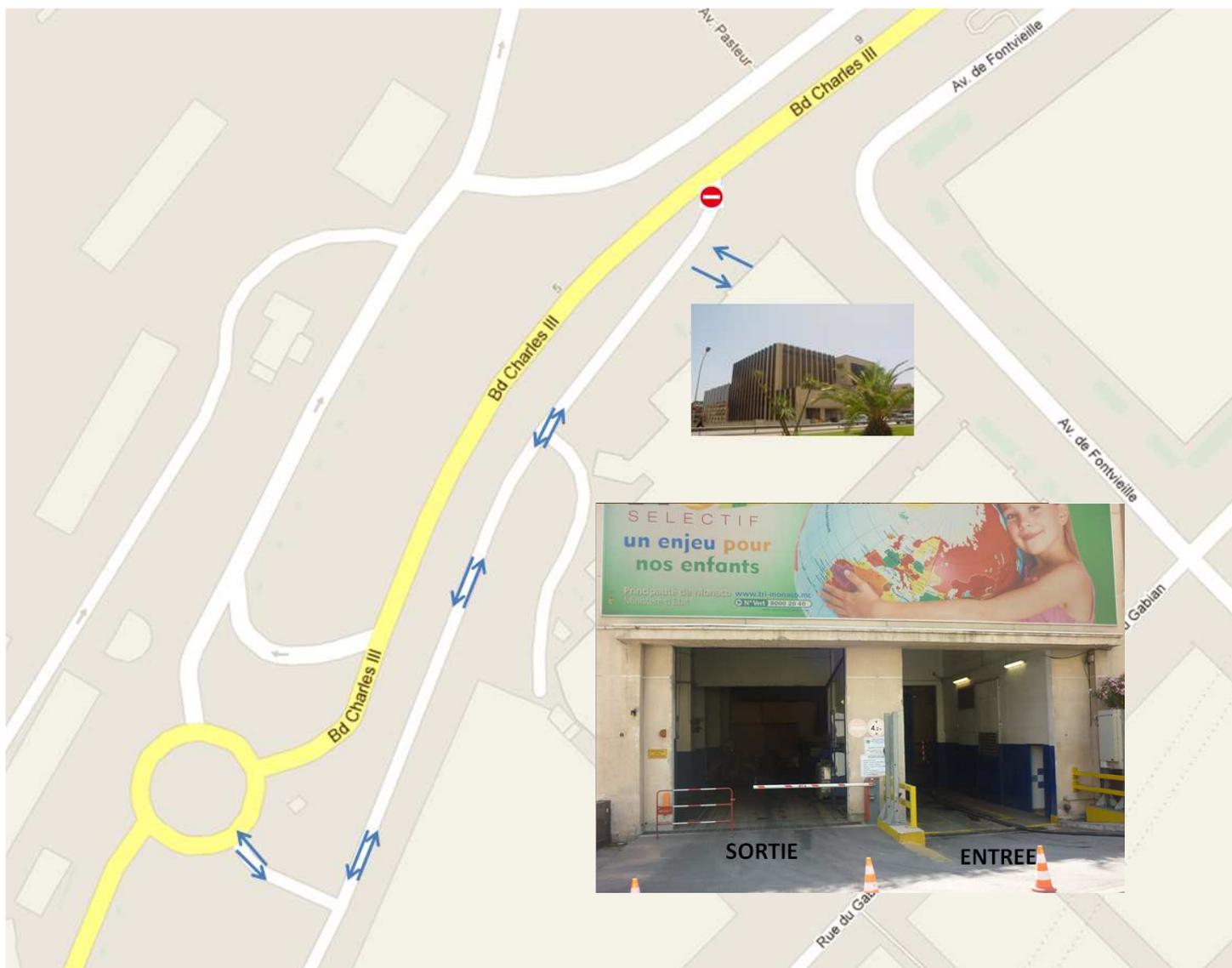


ou 112



- Secouriste SMA : salle de commandes

- Hôpital le plus proche : CHPG avenue Pasteur : 97 98 99 00



- 5 - Bacs D3E (Déchets Equipements Electriques et Electroniques)
- 6 - Bacs Batteries
- 7 - Parc à Ferrailles



- 1 - Vidage manuel derrière barrière de sécurité dans la fosse
- 2 - Vidage par plateau ou benne basculante dans la fosse
- 3 - Vidage manuel dans la benne du broyeur
- 4 - Vidage par plateau ou benne basculante dans le broyeur

3 véhicules ou 6 personnes maximum dans le hall de déchargement.

RESPONSABILITE DES ENTREPRISES

Chaque Chef d'entreprise est responsable de l'application des mesures de prévention formalisées dans ce document, ainsi que toutes les mesures nécessaires à la prévention du personnel.

Il devra faire connaître à l'ensemble de ses salariés intervenant sur notre site, les dangers spécifiques auxquels ils sont exposés et les mesures prises pour les prévenir.

En cas de manquement aux règles élémentaires d'hygiène et de sécurité, ou de non observation des présentes consignes, le Directeur de l'UIRUI pourra **interdire l'accès** aux salariés, usagés contrevenant ou à **l'entreprise** du salarié contrevenant.